

Sécurité privée, un secteur qui pèse 6 milliards de DH

■ Le secteur regroupe 1400 acteurs qui emploient 130 000 agents actifs ■ Des gardiens classiques à la vidéosurveillance en passant par les maîtres-chiens, l'offre est de plus en plus diversifiée.



Le secteur national de la sécurité privée ignore la crise. Les carnets de commandes des opérateurs ne cessent de grossir du fait du besoin de protection exprimé par les entreprises comme par les particuliers. Parfois, c'est pour répondre à des obligations légales comme c'est le cas des banques obligées de se doter de systèmes de vidéosurveillance, et de placer des agents de sécurité aux entrées des établissements, sous peine de voir leurs locaux fermés. Cette obligation a grandement fait les affaires des acteurs du secteur.

Ce réflexe sécuritaire s'est généralisé peu à peu jusqu'à englober les surfaces commerciales, les boutiques, les superettes, les résidences & les groupes résidentiels, les restaurants, les hôtels, etc. En l'espace de dix ans, les demandes ont été décuplées. Avec ce regain d'inté-

rêt pour la sécurité privée, les offres spécialisées se sont multipliées. On répertorie le gardiennage et ses multiples déclinaisons (agents de sécurité, agents de contrôle, maîtres-chiens), mais aussi la vidéosurveillance (les caméras de surveillance et leurs diverses références et particularités techniques), le contrôle d'accès (par

empreinte digitale, scanners de reconnaissance rétinale, sécurisation des voies d'accès, reconnaissance vocales, etc.), les détecteurs de mouvement (détection photographique ou par la modification des paramètres d'images, etc.), les systèmes d'alarme, la sécurisation des coffres-forts et des chambres fortes, le transfert de fonds et bien

d'autres métiers sur lesquels les opérateurs nationaux et multinationaux se sont positionnés.

L'activité progresse de 15 à 20% par an

Parmi les grands noms du secteur, l'on trouve G4S, Jamin Baco, Alomra Group, Communication System, RMO, Securitas, Securi-

mag, Protectas, ES Data Security Systems et beaucoup d'autres qui forment les 1 400 opérateurs que compte le secteur au Maroc, et qui se livrent une bataille concurrentielle aussi bien pour accaparer des parts de marché que pour capter les meilleurs profils et compléter leurs gammes d'offres. Au Maroc, le nombre d'agents de sécurité actifs dépasse les 130 000, sous profils confondus, telons les chiffres de l'Association interprofessionnelle de la sécurité privée (AISP). Le rendement de ces effectifs, couplé aux revenus générés par la commercialisation et l'installation d'équipements de sécurité électronique (aussi bien pour les sociétés que pour les résidences privées), font que le marché génère un chiffre d'affaires sectoriel de 6 milliards de DH en moyenne annuelle. Dans la plupart des cas, ce sont plus de 50% du chiffre d'affaires qui sont imputables aux activités de gardiennage. L'AISP, qui livre ces données, indique également que le taux de croissance annuel du secteur avoisine les 15% et peut atteindre jusqu'à 20% si la conjoncture est propice, plus particulièrement lorsque le secteur public est demandeur (sécurité au sein des locaux des ministères, ambassades, offices publics, etc.). En détaillant la structure du marché, il s'avère que 80% des demandes proviennent des professionnels, tandis que les 20% restantes sont exprimées par les ménages, résidences ou groupes résidentiels.

Jusqu'à 7 MDH pour installer un système de surveillance

Un benchmark du marché révèle que, pour installer un système de surveillance basique dans une résidence, l'on peut s'offrir une configuration décente à quelque 10 000 DH. En revanche,

Ce que dit la loi

La sécurité privée au Maroc est régie par la loi N°27-06, relative aux activités de gardiennage et de transport de fonds. A l'étude du chapitre premier, ayant trait aux conditions d'octroi de l'autorisation d'exercer, l'on peut lire au niveau de l'article N°7 de ladite loi que «l'autorisation délivrée (...) peut être retirée par l'autorité compétente à la personne morale qui conserve comme dirigeant ou gérant une personne titulaire de l'autorisation, mais ne remplissant plus les conditions exigées (...), ou une personne dont l'autorisation a été retirée ; dont la direction ou la

gestion est exercée, en fait, par une personne agissant directement ou par personne interposée en lieu et place des représentants légaux autorisés, dont tout ou partie du capital social est constitué par des fonds apportés directement ou indirectement par une personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou délit». Aussi, à l'article N°8 de la même loi, il est à relever qu'«il est interdit aux entreprises exerçant l'une des activités énumérées à l'article premier de la présente loi d'avoir d'autres activités que celles pour lesquelles elles sont autorisées» ■

cet investissement peut facilement grimper à 300 000 DH pour une sécurisation électronique complète. Pour les entreprises, l'équipement couvrant l'ensemble des locaux en intégrant la sécurité incendies nécessite un investissement de départ d'un million de dirhams, et peut même atteindre 7 MDH lorsque les contrôles d'accès en interne se multiplient. Toutefois, il faut noter que les chiffres avancés par l'ANSP ne font pas l'unanimité chez les représentants du secteur. En effet, l'Association professionnelle des agences de sécurité au Maroc (APASM), qui représente les intérêts des petits opérateurs, indique que 85% des marchés sont accaparés par les 10 plus grandes structures, ce qui limite les taux de croissance à deux chiffres aux seules sociétés figurant au sommet de la pyramide. Une situation qui peut néanmoins s'expliquer par la capacité de ces dernières à répondre à des appels d'offres mobilisant des moyens importants ou des spécialisations techniques dont les membres de l'APASM ne disposent pas.

Faible opportunité d'évolution pour les employés

Dans le microcosme, il est admis que seule la moitié des effectifs arrivent à dépasser l'année au sein d'une même structure. En fait, «l'ancienneté moyenne d'un agent de sécurité va de 1 an à 1 an et demi», d'après les confidences d'un agent de sécurité en fonction qui n'a pas souhaité s'avancer au grand jour par crainte de représailles. Selon lui, «seules les grandes sociétés arrivent à offrir à leurs collaborateurs l'occasion d'évoluer et d'améliorer ainsi leur situation. Les plus petites jouent sur la rotation continue et profitent des largesses offertes par le code du travail marocain pour exploiter les agents». Et de poursuivre : «Leur objectif est de maintenir les salaires au plus bas afin qu'elles puissent facturer moins cher que la concurrence. Un agent de sécurité qui touche le Smic signifie le rétrécissement de leurs marges. Celui qui toucherait plus que le minimum légal ne serait même pas rentable, et, cela, ces sociétés ne l'acceptent pas. Vous avez compris que ces opérateurs-là ne payent même pas leurs salariés au Smic mais au noir, avec parfois plusieurs mois de retard».

Malheureusement, les pratiques illégales ne s'arrêtent pas là. Certains refusent même de payer la caution exigée par les autorités publiques, conditionnant l'octroi de la licence d'exploitation. «Ces sociétés-là ne se gênent pas de se greffer à la profession sans même être autorisées à exercer», s'indigne notre source. Contactées à ce sujet par *La Vie éco*, plusieurs de ces sociétés n'ont pas souhaité donner suite à notre requête.

Persistence de l'illégalité

Toutefois, le cabinet d'Amine Kababj, président directeur général du Groupe Jamain Baco, nous a confié que «la concurrence exercée par les sociétés agissant dans l'illégalité est intolérable. Le groupe ne cesse de lutter, par les moyens qui sont les siens, contre ces agissements illégaux qui nuisent au secteur, entament la confiance des clients et exploitent les agents». Une position partagée par un autre poids lourd de la profession, G4S. Mohamed Ahrabare, rattaché à la direction commerciale du groupe, a expliqué à *La Vie éco*

que «la concurrence par les prix crée une situation particulièrement désavantageuse. D'abord pour les personnes qui ont fait de la sécurité privée leur métier, ensuite, pour les clients qui voient leur sécurité et la sécurité de leurs biens confiées à des mains douteuses et, enfin, au secteur qui s'en trouve entaché, renvoyant une image négative de la profession». Et de poursuivre : «Il existe plusieurs moyens d'être compétitif : la qualité des équipements et de la maintenance lorsqu'il s'agit de sécurité électronique, et le sérieux ainsi que le respect de ses clients pour ce qui est du gar-

diennage. Chez G4S, nous proposons 3 catégories d'agents de sécurité que nous recrutons minutieusement. Chacune de ces catégories représente un profil-type, et par là même une spécialisation. Si l'on ajoute à cela la sécurité électronique et le transfert de fonds, cela fait une palette de spécialisations sur lesquelles des opérateurs peuvent se positionner. Ce n'est pourtant pas ce que l'on observe sur le marché. Il nous arrive souvent d'accueillir dans nos rangs des agents qui ont fui des situations inhumaines, injustes et indescriptibles» ■

MEHDI MOUTALIB